

Publié par : juridique
Date de dépôt : 24/06/2025
Date de retrait : 24/08/2025



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 17 Juin 2025
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THULLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAUT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN.

Délibération n° N° D2025-115

Objet DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CARDE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA CONSTRUCTION ET A L'AMELIORATION DES GENDARMERIES COMMUNALES

Exposé des motifs :

La Gendarmerie Nationale par l'intermédiaire du commandant de groupement de gendarmerie départementale a, par courrier en date du 7 février 2020, sollicité la ville afin d'initier la réflexion pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune. En effet les locaux de la gendarmerie actuelle (propriété communale construite en 1980) apparaissent inadaptés aux besoins actuels et futurs, notamment car les logements de fonction y sont en nombre insuffisant et que le terrain ne permet aucune extension.

Il a donc été envisagé de déplacer la caserne sur un terrain plus vaste afin d'intégrer toutes les fonctions nécessaires à la caserne et d'y adjoindre également des logements de fonction permettant d'accueillir l'unité de Meyrargues.

La décision d'agrément de principe du Ministre de l'intérieur a été prise en date du 6 décembre 2021.

Le programme prévoit la construction d'une caserne de gendarmerie et de 27 logements de fonction.

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250623-DM2025_0115-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

La partie caserne comprend 3 entités :

- les espaces d'accueil et de fonctionnement de 209 m² utiles ;
- l'espace police judiciaire (EPJ) de 52 m² utiles ;
- les locaux techniques de 125 m² utile

La partie logements de fonction est composée de 27 logements, ainsi que de 55 places de stationnements.

Le coût estimatif de l'opération est de : 6 986 000 € HT

Le département pourrait subventionner cette opération à travers son dispositif d'Aide à la Construction et l'Amélioration des Gendarmeries Communales à hauteur de 40 % du coût de référence Etat par gendarme qui est déterminé dans la limite d'un coût plafond de l'unité logement fixé par l'État.

Montant de l'opération :	6 986 000,00 € HT
Coût plafond de l'opération :	6 000 557,26 € HT
Financement Département 40 % du coût plafond	2 400 222,90 € HT
Financement Etat-Gendarmerie 18% du coût plafond :	1 080 100,31 € HT
Financement DETR (20 % de 521 000 €) PHASE 1 :	104 200,00 € HT
Part restant à la charge de la commune :	3 401 476,79 € HT

Visas :

Où l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de cette opération,
- **DE SOLLICITER** l'aide du Département au titre de l'Aide à la construction et à l'amélioration des gendarmeries communales.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--



Accusé de réception en préfecture 013-211301130-20250623-DM2025_0115-DE Date de réception préfecture : 23/06/2025
